UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

WELCOME CENTER
Aide administrative

Justificatifs à fournir pour une première demande de Certificat de Résidence Algérien conjoint de scientifique/chercheur pour le conjoint

Documents à remettre à la Préfecture du lieu de résidence

• Passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées)
• Visa de long séjour (mention Conjoint de Scientifique/Chercheur)
• Justificatifs d'état civil : Acte de naissance (avec filiation), de mariage, de naissance des enfants (avec filiation), attestation sur l'honneur de ne pas pratiquer la polygamie en France.

Merci de présenter les documents originaux avec une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence. Il est également important de vérifier si l'acte de naissance nécessite une apostille et/ou légalisation.

• 3 photos d'identité (Normes préfecture)
• Un justificatif de domicile de moins de six mois :
Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 6 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.
• Certificat de résidence pour Algérien du chercheur portant la mention « scientifique » (ou récépissé de demande de cette carte de séjour en cas d'arrivée simultanée), sa convention d'accueil, son contrat de travail ou sa convention de séjour de recherche

• Les timbres fiscaux du montant de la taxe (350€) à acheter en ligne ici.
(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le dernier rendez-vous avec la Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant.)

Mis à jour par le WELCOME CENTER le 05/05/2026 ; les modalités peuvent changer.
Veuillez vérifier sur https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2215 et https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration

Pour plus d'informations
welcome-center@univ-cotedazur.fr